



RÈGLEMENT NUMÉRO 273-2024

Modifiant le règlement 273 relatif aux nuisances et à l'utilisation de l'eau

Avis de motion : 7 mai 2024

Adoption du règlement :

Promulgation :

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-PIE**

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 273-2024

Modifiant le règlement 273
relatif aux nuisances et à l'utilisation de l'eau

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une modification du règlement 273 relatif aux nuisances et à l'utilisation de l'eau en ce qui concerne les nuisances;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mai 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 3 e) du Chapitre 1 sur les nuisances générales est modifié de la façon suivante :

e) substances nauséabondes de tout type;

PAR

e) substances nauséabondes de tout type, sauf pour l'exploitation agricole;

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à Saint-Pie, ce _____.

Mario St-Pierre, maire

Annick Lafontaine, greffière